



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 11 DECEMBRE 2024

**AFFAIRES GENERALES
ACCORD SALARIAL ET D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
- Délibération n°94/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	3 décembre 2024
Date d'affichage	3 décembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	27
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, DEBROIZE Pascal, DROULLON Joël, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BAZIN Lucien, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine et MAINCENT Lyliane.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

Procurations : de Monsieur DUFLOT Alain, à Monsieur HERMON Francis, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline et de Madame MAINCENT Lyliane à Monsieur DROULLON Joël.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h14.

Monsieur MARTIN Eric a été nommé secrétaire de séance.

Un accord salarial et d'aménagement du temps de travail, signé en juillet 2021, était en vigueur au sein des anciens Service Eau Vire Normandie et Service Assainissement Vire Normandie.

Du fait de la dissolution de ces établissements au 31 décembre 2023, ces accords s'éteignent au plus tard au 1^{er} avril 2025, à la suite d'un délai de survie de 12 + 3 mois,

Le Président expose que des négociations ont été menées depuis le mois d'avril avec les représentants du personnel afin de négocier un nouvel accord salarial et d'aménagement du temps de travail applicable à l'ensemble du personnel du Syndicat des Eaux du Bocage Virois. Il est toutefois précisé que certaines dispositions ne sont applicables qu'au personnel de droit privé, les agents de droit public étant pour certains points soumis à des dispositions différentes et non dérogeables du Code de la Fonction Publique.

Vu les articles L 2231-1 et suivants et R2231-1 et suivants du Code du Travail

Vu le projet d'accord en Annexe,

Vu l'avis favorable du Comité Social Economique du 10 décembre 2024,

Le président précise qu'il souhaite que ce point soit délibéré à huis clos conformément à l'article 8 du règlement intérieur, ce qui est déjà le cas, en l'absence de public lors de cette séance du Comité syndical.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

- APPROUVENT le projet d'accord salarial joint en Annexe
- AUTORISENT le Président, à signer cet accord et tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

